

LA REVUE DE LA

FONDATION

IFRAP

N° 271

Octobre 2025

Les Français veulent moins **DE DÉPENSES PUBLIQUES**

SONDAGE
IFRAP-Odoxa



03 Étude

Sondage Odoxa pour la Fondation IFRAP : les Français veulent moins de dépenses publiques

16 Fiscalité

Après l'épouvantail Zucman, on fera passer des impôts effroyables pour de gentilles petites taxes

19 Fiscalité

Norvège : quand trop d'impôt tue l'impôt

21 Économie

Aides aux entreprises : 211 milliards d'euros par an ou 18,5 milliards ?

26 Énergie

Pourquoi il faut baisser les taxes sur l'électricité

33 Collectivités

La fiscalité locale des propriétaires augmente inexorablement

FONDATION
IFRAP pour la recherche
sur les administrations
et les politiques publiques

est une publication de la Fondation IFRAP.

Fondation reconnue d'utilité publique.

Mensuel. Prix au numéro : 8 €. Abonnement annuel : 65 €.

32 rue des Jeuneurs, CS 62302, 75086 Paris cedex 02.

☎ 01 42 33 29 15 ✉ fondation@ifrap.org 💻 www.ifrap.org

Directeur de la publication : Agnès Verdier-Molinié. Directrice de la rédaction : Sandrine Gorreri. Équipe de rédaction : Samuel Servière (expert finances publiques). Responsable du service abonnements : Monique Olivet. Conception éditoriale et graphique : Arcos (03 74 47 04 65). Impression : L'Ormont Imprimeur – ZA hellieule 2, 88100 Saint-Dié-des-Vosges. Dépôt légal : à parution. ISSN : 1776-9671 (print) / 2268-5278 (web). CPPAP : 0130 G 82410.



Sondage Odoxa pour la Fondation IFRAP : les Français veulent moins de dépenses publiques



Principaux enseignements

Ce sondage commandé par la Fondation IFRAP à l'institut Odoxa montre la prise de conscience des Français face à la crise des finances publiques.

1) La situation de la dette et des déficits pré-occupe désormais plus des trois quarts des Français (77%)... soit une hausse de 13 points en un an¹.

2) 6 Français sur 10 pensent même que notre dette publique fait de la France « un pays proche de la faillite » (60%).

3) Dès lors, plus de 8 Français sur 10 (82%) souhaitent une baisse des dépenses publiques, plutôt que de voir augmenter leurs impôts.

Les Français sont prêts à de nombreux efforts pour parvenir à réduire la dette :

4) D'abord ils sont favorables à la réduction du nombre de fonctionnaires :

63% sont favorables à la diminution du nombre de fonctionnaires en ne remplaçant pas une partie des départs à la retraite. Dans le détail, 69% sont pour « la fin de l'emploi à vie pour les nouveaux agents » et 63% soutiennent « la mise en place d'une rémunération au mérite ».

5) Ensuite, ils veulent réduire les normes et trancher dans le « mille-feuille » territorial :

Plus des trois quarts estiment aussi que les « normes » sont trop nombreuses dans notre pays (78%) et qu'elles « pénalisent l'activité

économique » (77%) et veulent « que l'on supprime des collectivités territoriales car il y en a trop » (74%).

6) Ils soutiennent des économies sur les aides sociales, le chômage et la santé :

66% des Français seraient favorables à une extension de la dégressivité des droits au chômage en étendant cette mesure à tous les allocataires de l'assurance-chômage

77% sont pour la mise en place d'un plafond pour l'ensemble des aides sociales existantes (RSA, allocations logement, prime de rentrée, etc.) et 61% pensent qu'il faudrait soumettre les minima sociaux à l'impôt sur le revenu, exactement comme on le fait pour les salaires.

Ils sont aussi 77% à souhaiter que ces aides soient désormais réservées aux personnes résidant en France depuis plus de 5 ans.

7) Enfin, sur la santé aussi, les Français sont prêts à des efforts :

57% approuvent ainsi une extension de la franchise médicale pour les transports sanitaires afin qu'elle concerne aussi les patients qui les utilisent très régulièrement et 52% sont favorables à ce que les bénéficiaires de l'AME ou de la CSS aient désormais à avancer leurs frais de santé au lieu de bénéficier du tiers-payant

8) Seul tabou : l'âge de la retraite... les Français préféreraient encore payer plus d'impôts que d'accepter un nouveau report.

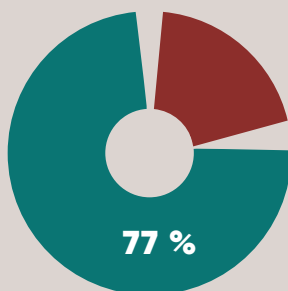
1. Sondage BVA pour la DREES, réalisé du 14 octobre au 20 décembre 2024

Les Français face à l'urgence des finances publiques

La situation de la dette vous préoccupe-t-elle ?



OUI (+13)



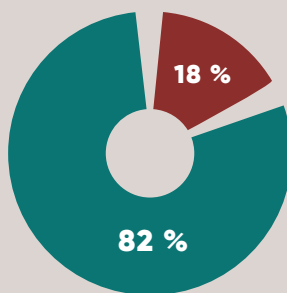
CADRE : 80 %
OUVRIERS : 70%

DROITE : 86 %
GAUCHE : 63 %

Quels efforts ?



**BAISSE
DES
DÉPENSES
PUBLIQUES**



**HAUSSE
D'IMPÔTS**

Quelles pistes pour baisser les dépenses ?

**PLAFONNEMENT
DES AIDES SOCIALES**



77 %

**SUPPRESSION DU NOMBRE DE
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**



74 %

**BAISSE DU NOMBRE
DE FONCTIONNAIRES**



63 %

**BAISSE DES
ALLOCATIONS
CHÔMAGE**



66 %

**DÉREMBOURSEMENT
DE LA FRANCHISE
MÉDICALE**

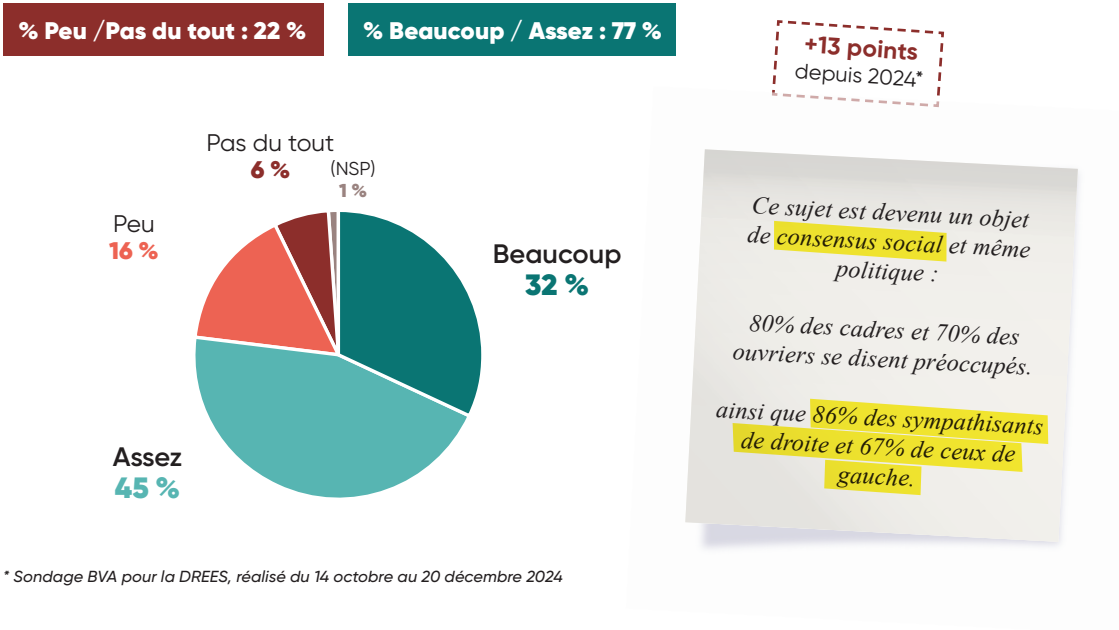


57 %

Source : Odoxa pour l'IFRAP

I. La dette et l'état des finances publiques

La situation de la dette et des déficits en France est quelque chose qui vous préoccupe...?



Avec 3 300 milliards de dette publique pensez-vous que... ?

Le FMI va nous imposer des règles contraignantes comme il l'a fait en Grèce ou au Portugal par le passé

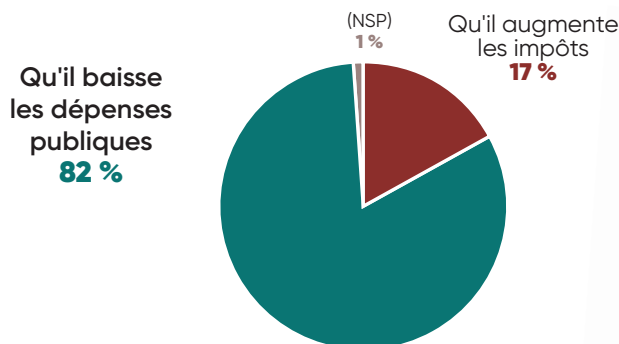


La France est proche de la faillite



■ OUI ■ NON ■ (NSP)

Pour améliorer la situation de nos finances publiques préférez-vous que l'Etat augmente les impôts en France ou qu'il baisse les dépenses publiques ?



Qu'ils soient sympathisants de droite (92%) ou de gauche (63%) dont 60% à LFI, une majorité de Français sont pour la baisse des dépenses publiques plutôt que la hausse des impôts.

La situation de la dette et des déficits pré-occupe désormais plus des trois quarts des Français (77%)... soit une hausse de 13 points en un an. Cette préoccupation fait consensus, aussi bien sur le plan social que sur le plan politique : 80% des cadres et 70% des ouvriers se disent préoccupés, ainsi que 86% des sympathisants de droite... et 67% de ceux de gauche.

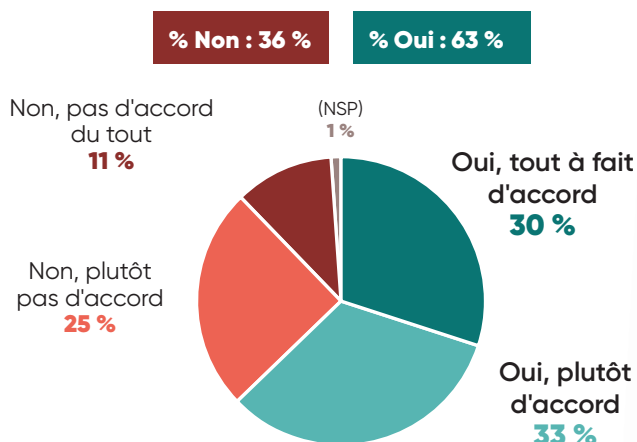
Il faut dire que plus de 6 Français sur 10 pensent que notre dette publique fait de la

France « un pays proche de la faillite » (60%), qui va bientôt se voir imposer une mise sous tutelle du FMI comme la Grèce ou le Portugal il y a quelques années (63%).

Dès lors, plutôt que de voir augmenter leurs impôts, plus de 8 Français sur 10 (82%) souhaitent une baisse des dépenses publiques. Et ils sont prêts à de nombreux efforts pour y parvenir.

II. La réduction du nombre de fonctionnaires

Êtes-vous d'accord avec l'idée de baisser le nombre de fonctionnaires en ne remplaçant pas une partie des départs à la retraite ?



Quasi-consensus :

Si 67% des salariés du privé sont « pour », une courte majorité de 51% de ceux du public le sont aussi.

Un certain clivage politique subsiste toutefois à ce sujet : 76% des sympathisants de droite, 80% de ceux de Renaissance et 71% de ceux du RN sont pour, mais 54% de ceux de gauche y demeurent opposés

Seriez-vous favorable ou opposé(e) à ce que l'on mette désormais en place les réformes suivantes pour les agents du secteur public... ?

Mettre fin à l'emploi à vie pour les nouveaux agents, comme c'est le cas à la SNCF



Leur accorder une prime de « présentisme » à la place des primes existantes afin de limiter l'absentéisme



Mettre en place la rémunération « au mérite » dans la fonction publique



■ Favorable ■ Opposé(e) ■ (NSP)

Les Français se déclarent très majoritairement favorables à ces restrictions concernant les fonctionnaires.

La fin de l'emploi à vie pour les nouveaux agents est ainsi approuvée par 73% des salariés du privé, 75% des retraités et même 53% des sympathisants de gauche.

Même s'ils sont logiquement moins enthousiastes que les salariés du privé, les fonctionnaires eux-mêmes sont désormais eux-aussi une majorité à y être favorables :

53% des salariés du secteur public sont pour la fin de l'emploi à vie pour les nouveaux agents !

Près des deux tiers des Français (63%) sont favorables à la diminution du nombre de fonctionnaires en ne remplaçant pas une partie des départs à la retraite. Cette option rencontre un large consensus dans le pays : si 67% des salariés du privé sont « pour », une courte majorité de 51% de ceux du public l'est aussi. Le seul clivage qui demeure est politique : les sympathisants de gauche étant les seuls à être opposés pour une petite majorité (54%), alors que 76% des sympathisants de droite, 80% de ceux de Renaissance et 71% de ceux du RN y sont favorables.

Dans le détail, les Français soutiennent aussi très majoritairement « la fin de l'emploi à vie pour les nouveaux agents » (69%), « la mise

en place d'une prime de présentisme à la place des primes existantes visant à limiter l'absentéisme » (66%), ainsi que « la mise en place d'une rémunération au mérite dans la fonction publique » (63%).

Cette fois, l'adhésion est encore plus massive : ainsi, la fin de l'emploi à vie pour les nouveaux agents est approuvée par 73% des salariés du privé, 75% des retraités et même 53% des sympathisants de gauche. Même s'ils sont logiquement moins enthousiastes que les salariés du privé, les principaux concernés sont désormais, eux aussi, une majorité à y être favorables : 53% des salariés du secteur public sont pour la fin de l'emploi à vie pour les nouveaux agents !

III. Réduire les normes, trancher dans le « mille-feuille » territorial et décentraliser davantage

Pensez-vous que les « normes » (lois et règlements) en France... ?

Sont trop nombreuses



Pénalisent l'activité économique



■ OUI ■ NON ■ (NSP)

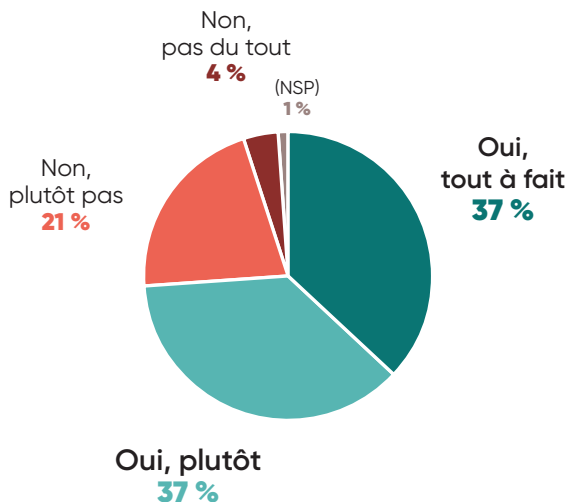
Certains parlent d'un « mille-feuille » territorial pour qualifier les nombreuses collectivités locales qui ont chacune un rôle dans notre pays : régions, départements, intercommunalités, communes.

Vous personnellement, pensez-vous qu'il y a trop de collectivités locales et qu'il faudrait en supprimer ?

% Non : 25 %

% Oui : 74 %

→ ***Et quelle collectivité locale supprimeriez-vous ?***



Les « intercommunalités »

53 %

Le département

20 %

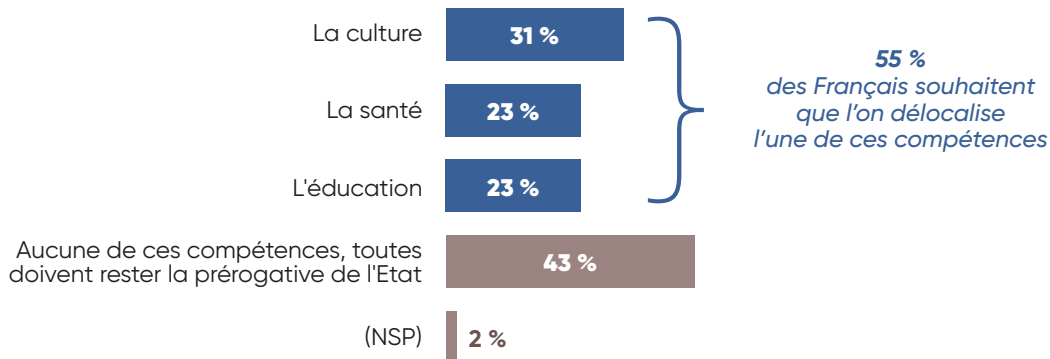
La région

18 %

La commune

9 %

Parmi les compétences suivantes relevant pour l'instant de l'Etat et pas des collectivités locales, quelles sont celles que vous souhaiteriez que l'on décentralise vers les communes et les régions ? Plusieurs réponses possibles (Le total est supérieur à 100 car plusieurs réponses pouvaient être choisies).

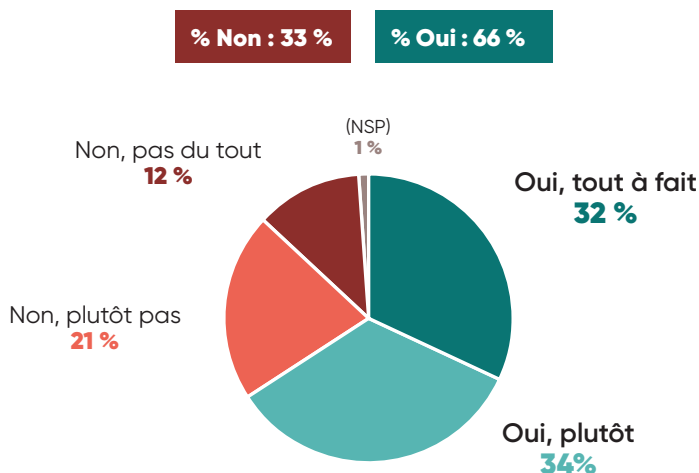


Plus des trois quarts des Français estiment aussi que les « normes » sont trop nombreuses dans notre pays (78%) et qu'elles « pénalisent l'activité économique » (77%) ; et autant (74%) veulent que l'on tranche dans le « mille-feuille » territorial, estimant « qu'il faudrait supprimer des collectivités territoriales car il y en a trop », selon eux.

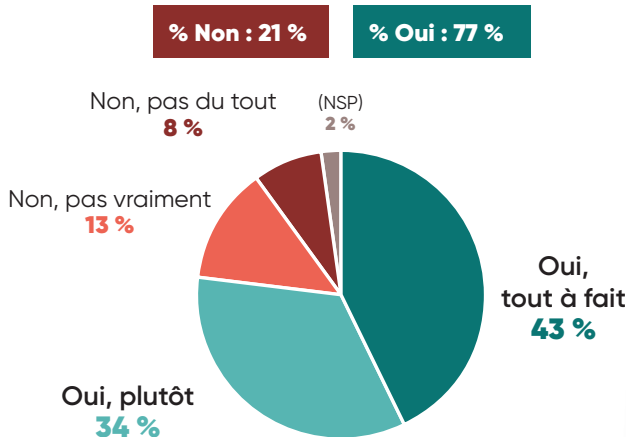
Enfin, les Français sont prêts à ce que l'on décentralise certaines compétences, comme la culture, la santé ou même l'éducation, et souhaitent les transférer aux collectivités locales. Si nul ne souhaite majoritairement que ces trois compétences soient toutes délocalisées, 55% des Français se disent favorables à ce qu'au moins l'une d'elles le soit.

IV. Des efforts concernant les aides sociales, les allocations chômage et la santé

Êtes-vous favorable à ce que l'on étende la dégressivité des droits au chômage qui existe déjà pour les cadres à tous les allocataires de l'assurance-chômage ?

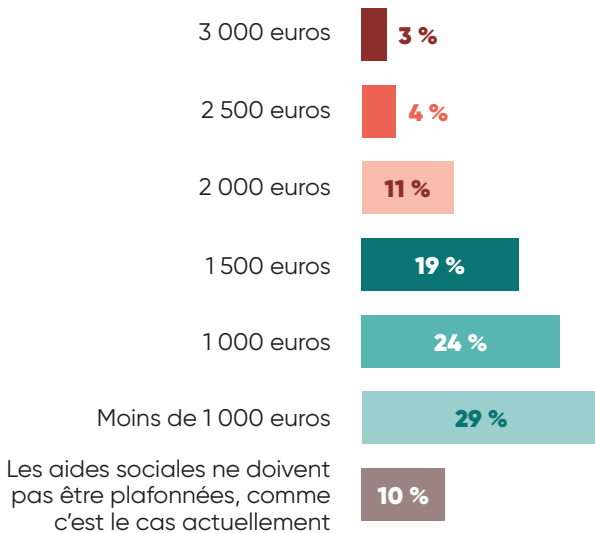


Aujourd'hui, plusieurs aides sociales et minima sociaux sur critères de ressources (RSA, allocations logement, prime de rentrée scolaire, etc.) peuvent être cumulés par un même foyer. Pensez-vous qu'il faudrait fixer un plafond global à ces aides en les regroupant dans une allocation sociale unique ?



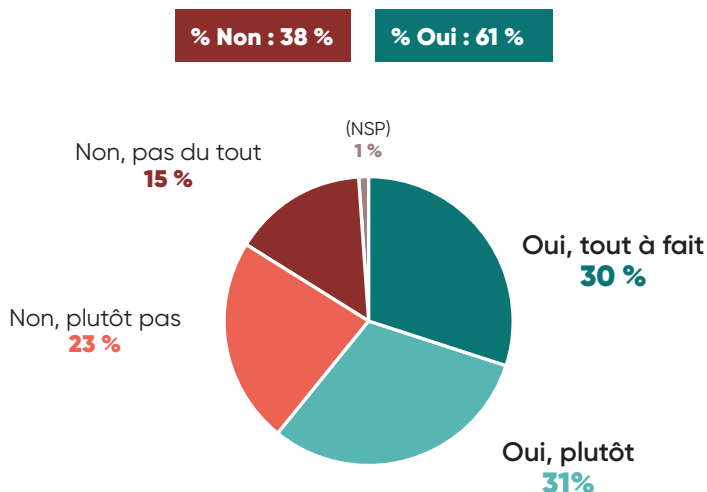
Qu'ils soient sympathisants de droite ou de gauche, une majorité (respectivement 89% et 58%) estime qu'il faudrait instaurer un plafond pour les aides sociales, y compris un sympathisant LFI sur deux (49%).

Question posée à ceux qui pensent qu'il faudrait fixer un plafond global à ces aides : Selon vous quel est le montant maximum d'aides sociales qu'un foyer doit pouvoir toucher chaque mois ?

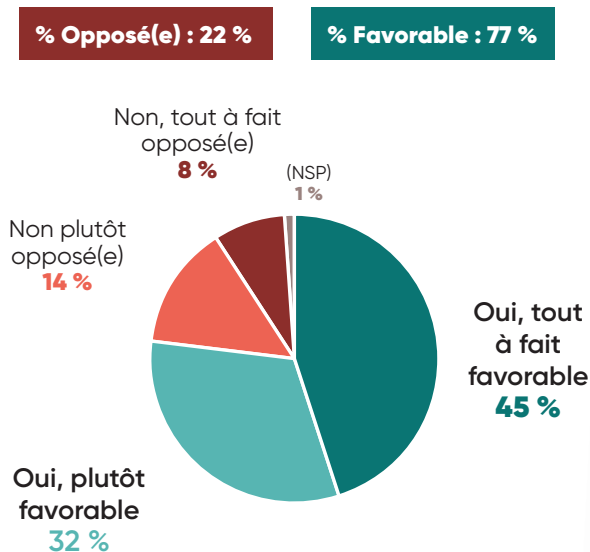


72 %
de ceux qui veulent un plafond le fixent à 1 500€ par mois ou moins (dont 53% à moins de 1 000€).
Cela signifie que **55 % des Français à la fois veulent un plafond et le situent à moins de 1 500 € par mois.**

Pensez-vous qu'il faudrait soumettre à l'impôt sur le revenu les aides et minima sociaux exactement comme on le fait pour les salaires ?



Certains proposent que les aides et les minima sociaux soient désormais réservés aux personnes résidant depuis au moins 5 ans en France, qu'ils soient Français, Européens ou extra-européens. Vous personnellement êtes-vous favorable ou opposé(e) à une telle mesure ?



Qu'ils soient sympathisants de droite ou de gauche, une majorité (respectivement 91% et 60%) est favorable à une telle mesure, y compris plus d'un sympathisant LFI sur deux (52%).

Les deux tiers des Français (66%) seraient favorables à une extension de la dégressivité des droits au chômage, en étendant cette mesure à tous les allocataires de l'assurance-chômage (et pas seulement aux cadres). Dans le même esprit, plus des trois quarts des Français (77%) sont aussi favorables à la mise en place d'un plafond pour l'ensemble des aides sociales existantes (RSA, allocations logement, prime de rentrée, etc.) Un étonnant consensus politique existe même dans l'opinion à ce sujet : 89% des sympathisants de droite, mais aussi 58% des sympathisants de gauche y seraient favorables.

En outre, le plafond qu'ils considèrent approprié pour ces aides sociales est assez bas : près des trois quarts (72%) de ceux qui veulent un plafonnement des aides le situent à moins de 1 500 € par mois et par foyer. Rapporté à l'ensemble de la population (en réintégrant les opposants à ce plafonnement), cela signifie que 55% des Français à la fois veulent un plafond et le situent à moins de 1 500 € par mois.

Autre signal fort : 61% des Français pensent qu'il faudrait soumettre les minima sociaux à l'impôt sur le revenu, exactement comme on le fait pour les salaires.

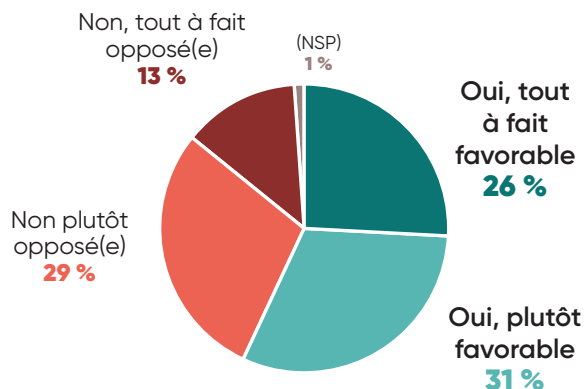
V. Sur la santé aussi, les Français sont d'accord pour agir

Aujourd'hui, une franchise médicale de 4 euros est demandée pour chaque transport sanitaire. Cette franchise peut être remboursée dans certains cas, notamment pour les patients qui les utilisent très régulièrement.

Seriez-vous favorable ou opposé(e) à ce qu'elle soit désormais payée par tous les patients, sans exception ?

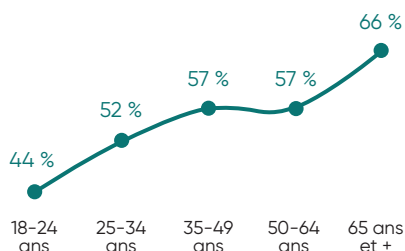
% Opposé(e) : 42 %

% Favorable : 57 %

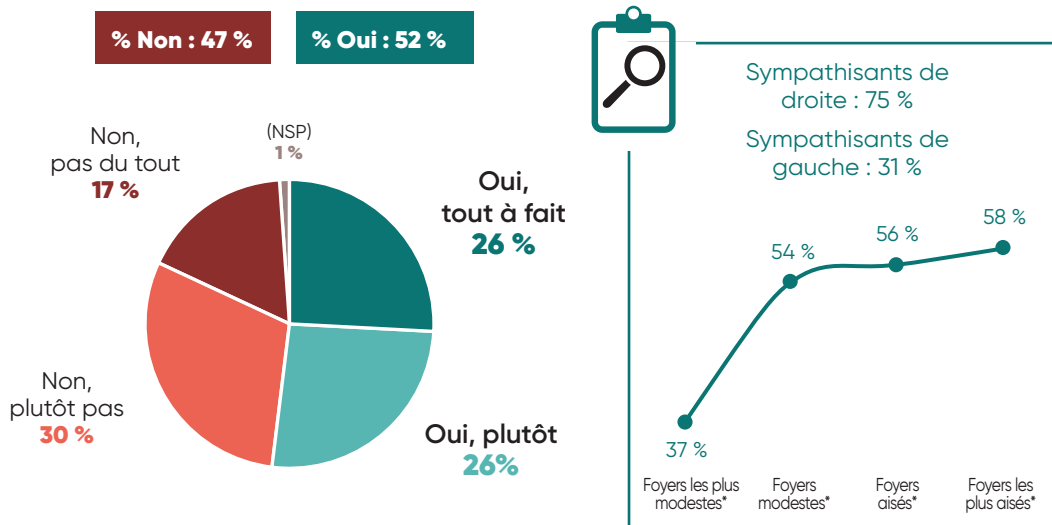


Sympathisants de droite : 68 %

Sympathisants de gauche : 44 %



Pensez-vous que les personnes bénéficiant de l'aide médicale d'État (AME), de la complémentaire santé solidaire (C2S anciennement CMU-C) ou des transports sanitaires, devraient désormais avancer les frais de santé au lieu de bénéficier du tiers-payant ?



* Foyers les plus modestes : revenu net mensuel du foyer < 1 500€
 Foyers modestes : revenu net mensuel du foyer de 1 500€ à 2 499€
 Foyers aisés : revenu net mensuel du foyer de 2 500€ à 3 499€
 Foyers les plus aisés : revenu net mensuel du foyer > 3 500€

57% des Français approuvent une extension de la franchise médicale pour les transports sanitaires, afin qu'elle concerne aussi les patients qui les utilisent très régulièrement (et qui en sont actuellement exemptés). Fait rare : les plus de 65 ans – les plus souvent concernés par cette exemption – sont ceux qui sont les plus favorables à cette extension (66%).

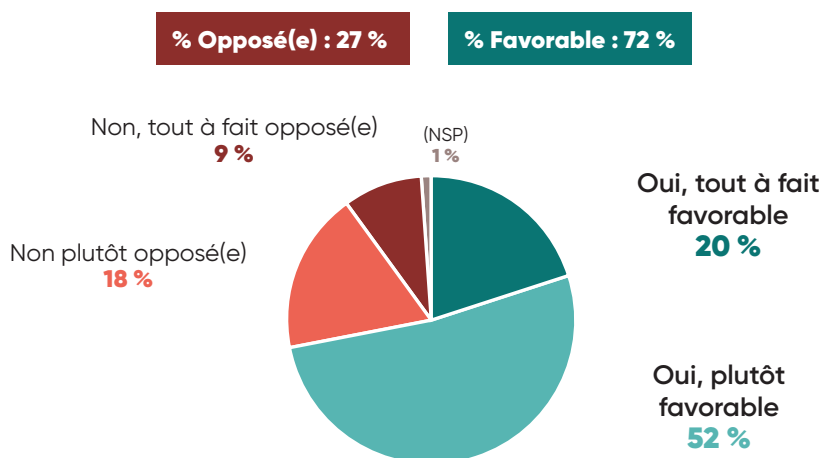
Une (courte) majorité de Français (52% vs 47%) se dit même favorable à ce que les bénéficiaires de l'AME ou de la CSS aient désormais à avancer leurs frais de santé, au lieu de bénéficier du tiers-payant. Mais cette idée

divise davantage l'opinion (la gauche est contre).

Par ailleurs, les Français sont encore plus favorables à une autre mesure restrictive sur l'attribution de ces aides : 77% souhaiteraient qu'elles soient désormais réservées aux personnes résidant en France depuis plus de 5 ans. Cette mesure séduirait non seulement la quasi-totalité des sympathisants du RN et de la droite, mais aussi une majorité de sympathisants de gauche : 91% des sympathisants de droite et 60% de ceux de gauche (dont 52% des LFI) soutiennent une telle mesure.

VI. Encore plus audacieux, les Français remplaceraient bien les habituels professionnels de la politique par des entrepreneurs

Seriez-vous favorable ou opposé(e) à un gouvernement qui réunirait des entrepreneurs et des dirigeants qui ont fait leurs preuves dans le monde de l'entreprise ?

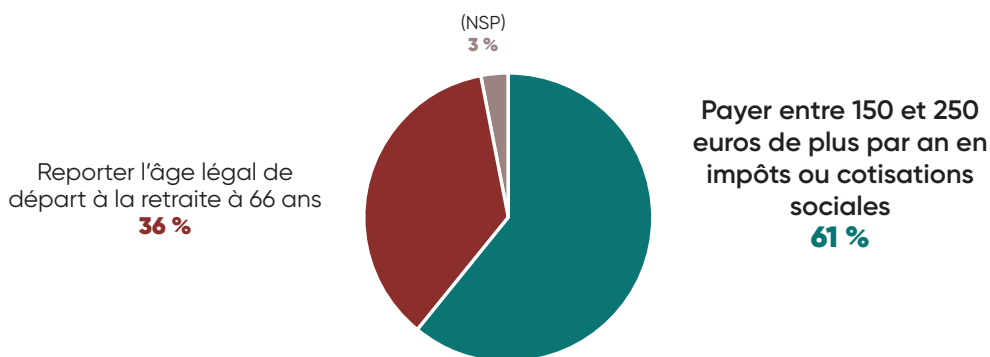


Largement déçus par les professionnels de la politique – et en particulier en matière de gestion des finances publiques – 72% des Français souhaiteraient désormais que l'on fasse confiance à « un gouvernement composé d'entrepreneurs et de dirigeants ayant

fait leurs preuves dans le monde de l'entreprise ». Cette idée séduit les CSP+ (69%) et davantage encore les CSP- (76%)... pas de « patron-bashing » donc chez les ouvriers et les employés.

VII. En revanche, toucher à l'âge de départ à la retraite demeure tabou !

Si vous deviez choisir entre deux options pour assurer le financement du système de retraite, laquelle vous semblerait la plus acceptable ?



Le report de l'âge de départ à la retraite reste toutefois tabou. L'IFRAP a testé ici l'hypothèse d'un recul à 66 ans, comparée à une hausse de 150 à 250 € par an en impôts ou cotisations sociales. Et, alors même qu'ils estiment déjà payer trop d'impôts et de taxes, 61% des Français préfèrent cette hausse fiscale à un report de l'âge légal de départ à la retraite. Une seule catégorie de la population ferait le choix inverse... les retraités. Politiquement, le sujet divise tout de même. Les sympathisants de droite modérée sont, de justesse, favorables au report (55%), tandis que la gauche y est fermement opposée : 76% préfèrent

l'augmentation des prélèvements. Au Rassemblement national, la préférence va également à cette solution (64%). Toutes les enquêtes d'opinion montrent combien ce sujet reste sensible : la retraite est perçue comme un droit acquis, non négociable, et l'idée de devoir travailler plus longtemps suscite d'autant plus de rejet que les Français doutent fortement de l'efficacité des réformes proposées. Ils ne croient pas qu'un nouveau report garantirait la pérennité du système, et ils ne font pas confiance à leurs responsables politiques pour en assurer l'équité.

Enquête réalisée auprès d'un échantillon de Français interrogés par internet les 3 et 4 septembre 2025. Échantillon de 1 005 Français représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. *La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération.*

Après l'épouvantail Zucman, on fera passer des impôts effroyables pour de gentilles petites taxes ¹

Par Agnès Verdier-Molinié

Le budget 2026, prochainement déposé au Parlement, va une nouvelle fois tourner le dos aux économies, préférant un déferlement de fiscalité supplémentaire, notamment en direction des entrepreneurs. Au risque de les faire partir de France...

Dans quelques jours, un budget pour 2026 sera déposé au Parlement par le gouvernement. Dans ce budget, il n'y aura ni le retour de l'ISF, ni la taxe Zucman, ni le retour sur la réforme des retraites, selon les mots du Premier ministre, Sébastien Lecornu lui-même, dans son entretien accordé au Parisien. Le Premier ministre l'explique bien : son budget sera une sorte de page à réécrire conjointement en passant des amendements jusque tard dans la nuit pendant la discussion budgétaire. Il le dit clairement : *« Cela ne sera pas le budget Lecornu : des compromis seront à trouver dans l'Hémicycle. »*

On s'attend donc à un déferlement de fiscalité supplémentaire via des amendements négociés un par un. Car, même si le nouveau locataire de Matignon explique aussi que sa priorité est *« d'abord la réduction des dépenses »*, le Premier ministre s'apprête à faire de nombreuses concessions (notamment la suspension de la réforme des retraites) et donc l'objectif de déficit public ne sera plus de 4,6 % pour l'an prochain, mais autour de 4,7 %. Si on fait bien les comptes, renoncer à l'année blanche tout en baissant quand même le déficit public, cela

veut dire que l'objectif du gouvernement est de trouver, peu ou prou comme en 2025, une trentaine de milliards de recettes fiscales en plus. Il est vraisemblable qu'une petite partie des mesures fiscales figureront dans le texte de base du gouvernement et que les plus grosses seront négociées de manière non officielle pour passer ensuite pour des scalps de la gauche et tenter d'éviter de devoir actionner le 49.3. Mais faire accroire que tout cela se fera au dernier moment dans l'Hémicycle revient à vouloir faire collectivement participer les Français à la chasse au Dahu. Le tsunami fiscal est en fait déjà acté. On peut le lire entre les lignes de l'expression suivante du Premier ministre : *« Nous avons les taux de prélèvements obligatoires les plus importants de l'OCDE. Faut-il encore augmenter les impôts globalement ? Je ne le veux pas. Est-ce qu'en revanche la répartition de la charge au sein des impôts actuels doit évoluer ? De toute évidence, oui. Il faut être sourd pour ne pas entendre que les Français nous demandent plus de justice fiscale. Le débat doit avoir lieu, et, là encore, c'est au Parlement à la fin de le trancher. Je ferai donc une proposition de budget dans laquelle certains impôts augmenteront, mais d'autres diminueront. »*

L'absence d'évaluation

La taxe Zucman servant très à propos d'épouvantail, il sera ensuite facile de faire passer des taxes effroyables pour notre économie pour de gentilles petites taxes bien moins méchantes.

On devrait avoir tout le ministère de l'Économie en recherche de baisses de dépenses, et c'est l'inverse qui se passe. Une douzaine de mesures fiscales seraient à l'étude pour taxer plus, notamment les entreprises et les entrepreneurs. Un éventail de mesures préparées par Bercy en fonction des options qui pourraient se dessiner au niveau politique. Une sorte de préparation technique des amendements qui pourraient passer dans l'Hémicycle avec les voix de la gauche, certes, mais aussi peut-être les voix du RN ?

Retour de l'ISF sous une forme ou sous une autre. On parle notamment de plus en plus d'un retour de l'ISF à 0,5 %, qui serait une catastrophe pour la France. Car l'ISF, alors même qu'il ne prenait pas en compte les biens professionnels, a fait beaucoup de mal aux entreprises et aux emplois et fait partir beaucoup d'entrepreneurs de France et perdre des milliards d'euros, coûtant beaucoup plus cher que ce qu'il a rapporté. Et on veut retourner dans cette erreur économique ? Alors qu'il n'y a plus qu'un seul pays dans l'Union qui applique un impôt sur la fortune, l'Espagne ? La ministre des Comptes publics démissionnaire annonçait travailler sur un ISF différentiel de 0,5 %. La piste serait celle d'une contribution différentielle sur le patrimoine. La somme des impôts payés par un foyer fiscal - impôt sur le revenu, contribution exceptionnelle des hauts revenus, impôts sur la fortune immobilière et prélèvement forfaitaire unique - devrait être au moins égale à 0,5 % de son patrimoine taxable. Si ce n'était pas le cas, le contribuable serait tenu de payer la différence. Seraient a priori préservés les actifs professionnels, les participations dans les jeunes entreprises innovantes ou PME, les investissements dans les bois et forêts et dans les œuvres d'art.

Un acharnement fiscal

Ce serait donc clairement un ISF qui ne dit pas son nom... Et qui aurait les mêmes effets délétères sur l'économie française, car vous pouvez très bien être dentiste et actionnaire minoritaire dans une entreprise familiale tout

en n'étant pas dirigeant de cette entreprise, et là vous seriez taxé par le nouvel ISF. Marc Fesneau, le patron du groupe MoDem à l'Assemblée nationale, qui a bien souligné que « c'est avec le PS qu'il faut nouer le dialogue », prône, lui, pour la mise en place d'une « taxe sur la fortune improductive », ce qui revient aussi à proposer de remettre en place un ISF. L'improductivité s'entendant de l'exclusion du caractère « professionnel » du patrimoine. Les investisseurs « passifs » seraient donc massivement touchés. Alors même que leur patrimoine n'est pas improductif, loin de là !

On sait ce que l'on dit des taxes exceptionnelles en France : elles durent !

Autres pistes qui risquent, celles-là, de se retrouver dans le texte budgétaire du gouvernement : la reconduction des mesures « exceptionnelles » de taxe sur les hauts revenus et de surtaxe d'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises. On sait ce que l'on dit des taxes exceptionnelles en France : elles durent !

Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, risque bien de prolonger d'un an au moins l'innombrable CDHR, cotisation différentielle sur les hauts revenus de 20 % minimum et la surtaxe à l'impôt sur les sociétés. En 2025, le contournement du principe de non-rétroactivité fiscale lié à l'adoption tardive de la loi de finances avait contraint Bercy à prévoir un mécanisme d'acomptes avec un impôt à payer sur le revenu de l'année d'après ! En conséquence de quoi ? Si l'on ne reconduit pas ces taxes, le budget 2026 se retrouve avec un trou de 10 milliards d'euros à combler. En poussant pour ce genre d'acomptes, nos technos nous ont mis sciemment en situation de pérennisation de cavalerie budgétaire d'année en année. Là encore, on comprend que ces taxes ciblent en premier lieu les entreprises et les entrepreneurs, puisque ce sont ceux qui bénéficient le plus de la taxation forfaitaire unique des revenus de capitaux mobiliers, à 12,8 % à l'IR, sans oublier les 17,2 % de prélèvements sociaux que Bercy ne compte pas dans le calcul des 20 %.

On l'a compris aussi, l'acharnement fiscal mijote du côté des holdings pour taxer les revenus non distribués. La proposition du rapporteur général du budget, Charles de Courson, d'un précompte de 15 % sur les dividendes reçus par les holdings, mais non distribués, permettrait de les taxer en avance, même en cas de non-distribution. Elle est cousue du fil blanc de Bercy. Là encore, on s'aventure sur un chemin glissant : récupérer la recette sur des revenus qui ne seront peut-être jamais touchés par les contribuables. Une anticipation de la recette que Bercy avait pointée du doigt et fait cesser pour la mairie de Paris lorsque celle-ci choisissait d'encaisser les loyers de ses logements sociaux à l'avance... La question du champ d'application n'est pas explicitée par le rapporteur : s'agira-t-il de frapper le flux ou le stock ? Cela n'est pas dit à ce stade. Plus globalement, les holdings sont dans le viseur, et c'est bien dommage pour l'économie française, car elles servent notamment à transmettre les entreprises familiales dont 50 % vont changer de main au profit des générations suivantes dans les dix ans qui viennent, selon la BPI.

Le pacte Dutreil visé

Derrière les holdings, c'est en fait le pacte Dutreil qui est visé. Les pourfendeurs de la soi-disant société d'héritiers voudraient restreindre la définition de la holding « animateur » pour limiter son usage conjoint avec les pactes Dutreil. Le dispositif Dutreil permet de favoriser la transmission d'entreprises familiales lors de donations ou de successions en allégeant les droits de mutation à titre gratuit qui frappent ces opérations. Ce régime est pensé pour conserver en France nos PME et ETI familiales et est compatible avec d'autres outils, comme les donations en nue-propriété et les holdings. Pour bénéficier du Dutreil, les titres doivent être détenus pendant 2 ans par le donateur/défunt en amont et post-transmission, chaque bénéficiaire doit conserver les titres pendant 4 ans minimum. Une exonération à 75 % de la transmission est alors possible. Un abattement supplémentaire jusqu'à 85 % existe si les titres sont détenus depuis plus de 8 ans. Les contempteurs du Dutreil aimeraient

allonger la durée de détention, limiter le cumul des abattements en cas de démembrement. Ils reprochent aussi que les plus-values latentes entrepreneuriales ne soient pas imposées dans le cadre du Dutreil. Là encore la France serait totalement déconnectée de ce qui se passe ailleurs en Europe où nos voisins ont compris qu'il faut tout faire pour conserver l'outil de travail. Les Suédois ne se posent pas toutes ces questions : ils taxent à zéro toutes les transmissions pour pouvoir garder leurs entreprises. Les Allemands ont inventé le test de besoin. Si vous avez une entreprise de plus de 26 millions de valorisation à transmettre et pas de patrimoine privé à côté : vous transmettez à zéro impôt votre entreprise, contre preuve d'impossibilité à payer.

Dans le viseur aussi : l'article 150-0 B du code général des impôts, qui permet aux entrepreneurs de reporter l'imposition des plus-values réalisées lors de la revente de leur société. À condition de réinvestir au moins 60 % du produit de cession dans des activités éligibles, dans un délai de 2 ans. Là encore, le débat idéologique fait rage pour aller taxer plus ces plus-values entrepreneuriales. Certains proposent aussi d'augmenter le taux du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital. Alors qu'à 30 %, le PFU est déjà au-dessus de la moyenne européenne en la matière. Là encore, cela toucherait massivement les entrepreneurs de notre pays.

La France se gratte la tête pour taxer tous azimuts nos créateurs de valeur ajoutée

Pendant que nos voisins transmettent et gardent leurs entreprises, la France se gratte donc la tête pour taxer tous azimuts nos créateurs de valeur ajoutée alors que déjà nous n'en avons pas assez ! Nous sommes dans une situation très préoccupante de fuite en avant sur la fiscalité du capital et des entreprises alors que nous sommes déjà les plus taxés sur le capital (67 milliards de plus par an) et sur les entreprises (157 milliards de plus par an). C'est très inquiétant, sachant que nous avons déjà un niveau de taxation sur les entreprises et

les entrepreneurs moins avantageux qu'aillleurs en Europe. Alors se pose une question qui fâche : ce budget 2026, ce sera le budget du Parlement ou le budget de Bercy ? En tout cas, ce sera un budget porteur d'un péché capital : tourner le dos aux économies sur les dépenses publiques pour aller chercher quoi qu'il en coûte de l'argent là où il est, c'est-à-dire

dans la poche des entreprises et des entrepreneurs. Au risque de les dégoûter encore plus d'un pays qui les agonit déjà de taxes et de normes. A-t-on vraiment posé la question aux Français : souhaitez-vous faire payer le déficit public aux entrepreneurs au risque de les faire partir de France avec leurs entreprises et les emplois qui vont avec ?

Cette tribune a été publiée avant la déclaration de politique générale du Premier ministre Sébastien Lecornu le 14 octobre et la présentation du projet de budget (PLF et PLFSS). La principale annonce est la suspension de la réforme des retraites qui a conduit le gouvernement à proposer un gel des retraites et des prestations sociales en 2026, suivi d'une désindexation des retraites en 2027, 2028 et 2029, pour ne pas dégrader des comptes sociaux déjà déficitaires. La discussion budgétaire dira si ces mesures seront maintenues ou amendées. Il est en tout cas probable que, comme nous l'exposons dans cette tribune, la fiscalité soit alourdi pour financer les nombreuses concessions à venir.

Norvège : quand trop d'impôt tue l'impôt

Un cas d'exil fiscal de millionnaires

Par Samuel-Frédéric Servièr

En 2022 en Norvège, après l'arrivée au pouvoir l'année précédente d'un gouvernement de centre gauche, l'impôt sur la fortune a été augmenté à 1,1% de taux marginal, tandis que la taxe sur les dividendes était elle-même relevée. Par ailleurs, particularité de l'ISF norvégien, celui-ci touche également les plus-values latentes. Les assujettis se sont alors retrouvés avec des niveaux d'impositions excédant parfois leurs propres revenus et nécessitant de liquider une partie de leurs valeurs mobilières.

Le relèvement de l'impôt sur la fortune en Norvège ou l'illustration du principe de Laffer

De sa mise en œuvre, s'en est suivi un exode significatif vers d'autres pays d'Europe à la fiscalité plus clémentine comme la Suisse. Un mouvement qui ne se tarit toujours pas alors même que le pays a introduit parallèlement une *Exit tax* au taux aligné sur celui de l'imposition des dividendes (soit 37,84% en 2025). Il en a résulté un effet Laffer, le rendement espéré faisant place à un manque à gagner significatif.

Le bilan de l'opération faisait état fin de 2023 d'une perte de recettes de -448 M\$ (-433 M€) au lieu d'un gain de +146 M\$ (+141 M€), induite par une fuite de capitaux de 54 Mds \$ (52 Md€),

privant en outre de façon permanente la Norvège d'environ 594 M\$ (574 M€) de recettes fiscales récurrentes, liées à cette attrition de base fiscale.

Le relèvement de la fiscalité norvégienne.

Très concrètement, le taux de l'ISF a été relevé de 0,85% à 1% (pour les fortunes comprises entre 146 000 € et 1,73 M€ soit +17,6%) et même à 1,1% pour les plus fortunés (au-delà de 1,73 M€ net¹ +29,4%). Le Gouvernement a également augmenté l'imposition des dividendes (qui est passée de 31,7% à 35,2% en 2022, puis à 37,84% en 2025, soit une augmentation totale de +19,4%). Par ailleurs, l'exécutif norvégien a

rajouté une exit tax pour prévenir le phénomène de départs vers l'étranger, d'un taux de 37,84% (aligné sur celui des dividendes) que les candidats au départ auraient 12 ans pour restituer, mais qui serait remboursable en cas de retour durant ce délai. Un durcissement est en cours, imposant le paiement de l'exit tax dans les 12 ans, mais en y incluant les plus-values latentes².

Une centaine de millionnaires concernés depuis 2022, mais près de 150 en 2025

Entre 2021 et 2023, environ 200 grandes fortunes norvégiennes ont choisi l'exil fiscal³ en s'installant très majoritairement en Suisse dont plusieurs dizaines de milliardaires⁴. Le rapport Henley Global 2024 fait état d'une prévision de départ de 150 individus supplémentaires en 2025. Rien qu'en 2022, 33 Norvégiens sont partis en Suisse, occasionnant une perte de recette fiscale que l'on peut estimer à 54,6 M€ (2021).

Un pointage récent fait état de 315 foyers norvégiens installés en Suisse entre septembre 2022 et avril 2023, dont 80 exilés très fortunés. Les montants de leurs avoirs sont estimés en Suisse à 135 Mds de francs suisses en 2024 (126 Md€), constituant une nouvelle assiette taxable pour l'économie suisse.

Conclusion

D'avantage encore que les cas britanniques (avec la suppression par les Travaillistes du

régime des non-résidents) ou suédois (aboutissant à la suppression de l'ISF en Suède et de la taxation des successions/donations), le cas norvégien permet de bien saisir le risque d'alourdir considérablement la fiscalité sur le patrimoine des plus fortunés parallèlement à la mise en place d'une exit tax et du relèvement de la fiscalité des dividendes. Les conséquences sont massives avec une fuite de capitaux estimée entre 52 Md€ du côté norvégien (et 126 Md€ du côté suisse mais la fortune des milliardaires concernés était sans doute déjà partiellement internationalisée). On constate donc côté norvégien une perte fiscale sèche par rapport à l'augmentation du produit escompté. Le déplacement de capitaux aboutit en sus à une perte pérenne de produit fiscal qui est significative (574 M€). Un cas typique et illustratif que la France devrait méditer. Dans le cas norvégien, derrière les points de pourcentage apparents, les hausses ont été massives. Cette perturbation dans le rendement du capital et le paiement des créances fiscales, a abouti à ces départs nombreux et visibles.

3. About Tax Refugees and the Flight From Northern Norway. High North News, 23 août 2024

4. To avoid rising taxes, Norway's super-rich flee to Switzerland. Le Monde.fr, 24 juin 2023

Aides aux entreprises : 211 milliards d'euros par an ou 18,5 milliards ?

Par Samuel-Frédéric Servièrè

Le Haut-commissariat à la stratégie et au plan (HCSP) vient de publier une note sur le volume des aides publiques aux entreprises¹. Contrairement à l'approche maximaliste du rapport de la commission d'enquête sénatoriale², le montant total n'est pas de 211 Md€, mais tout au plus de 112 Md€, et même de 18,5 Md€ en retenant des critères plus stricts.

Les aides aux entreprises, de quoi parle-t-on ?

Le Haut-commissaire fait d'abord le constat de la « diversité des définitions, des périmètres et du mode même d'estimation des coûts pour les acteurs publics » :

● Si l'on retient la définition européenne des aides d'État « *c'est-à-dire celles qui sont légales et autorisées par la Commission européenne* »,

les aides en France s'élèvent à **45 Md€** en 2022, dont 25 Md€ hors mesures exceptionnelles liées au Covid (55,5%).

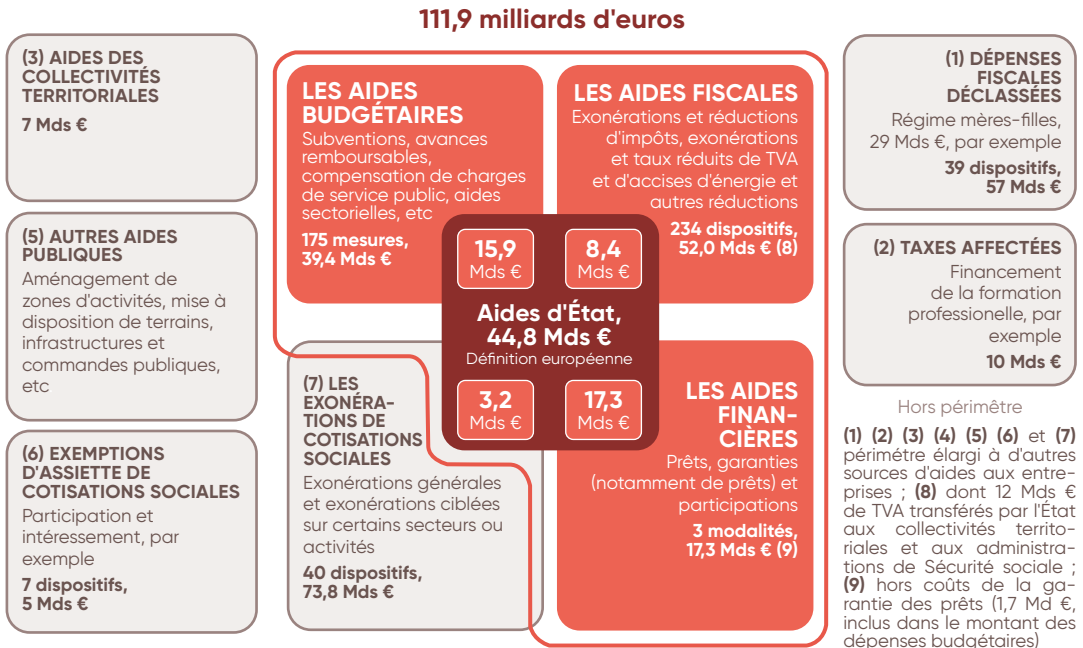
● Si l'on y ajoute les aides budgétaires (subventions, avances remboursables, charges de service public, etc.) payées par l'État et ses opérateurs, les dépenses fiscales et les aides financières (prêts, garanties, participations), ce montant atteint les **112 milliards d'euros en 2023**.

● Le périmètre peut cependant être encore élargi (**272 Md€**) si l'on retient une acception intégrant en sus les aides des collectivités territoriales (en fait les dépenses d'action économiques au sens large), les aides européennes (dispensées par la Commission européenne elle-même), les dépenses fiscales déclassées, les taxes affectées, les exemptions d'assiette des cotisations sociales et les exonérations de cotisations sociales non considérées comme des aides d'État.

1. Les aides aux entreprises en France : de quoi parle-t-on ? Haut-commissariat à la stratégie et au plan, juillet 2025

2. Rapport de la commission d'enquête *Transparence et évaluation des aides publiques aux entreprises*, Olivier Rietmann et Fabien Gay, Sénat, juillet 2025

LES AIDES AUX ENTREPRISES EN FRANCE en 2023



Source : HCSP

Les estimations de la commission d'enquête sénatoriale

La commission d'enquête sénatoriale avait récemment réalisé deux estimations largement reprises dans les médias et par les politiques :

- La première de 211 Md€ avec un périmètre de subventions de l'État de 7 Md€ (hors compensations pour charge de service public), en y ajoutant les aides versées par Bpifrance (41 Md€), les dépenses fiscales classées et déclassées (88 Md€), ainsi que les allègements de cotisations sociales (75 Md€). **Cette approche maximisait les pertes de recettes pour la puissance publique, tout en l'exonérant de l'ensemble des aides aux entreprises publiques ou chargées de mission de service public.**

- La deuxième plus resserrée, exclut les interventions financières de Bpifrance, ainsi que les dépenses fiscales déclassées et les dépenses

fiscales sur la TVA... aboutissant à un montant d'aides de 108 Md€. **Cette approche conserve l'ensemble des allègements généraux de cotisations sociales, alors qu'ils bénéficient à l'ensemble des entreprises.**

Un volume des aides qui est le reflet du niveau de prélèvements obligatoires

Tant le recensement effectué par le HCSP que par le Sénat s'appuie sur un impact fort des niches fiscales et des exonérations sociales. Dans son périmètre à 112 Md€, le Haut-commissaire chiffre leur poids à 55,2 Md€ soit près de 49,3% ; dans son estimation 2023 par le Sénat, le poids des niches fiscales et sociales atteint respectivement 77,3% (160 Md€) dans le scénario maximaliste et 93,5% (101 Md€) dans le scénario minimaliste.

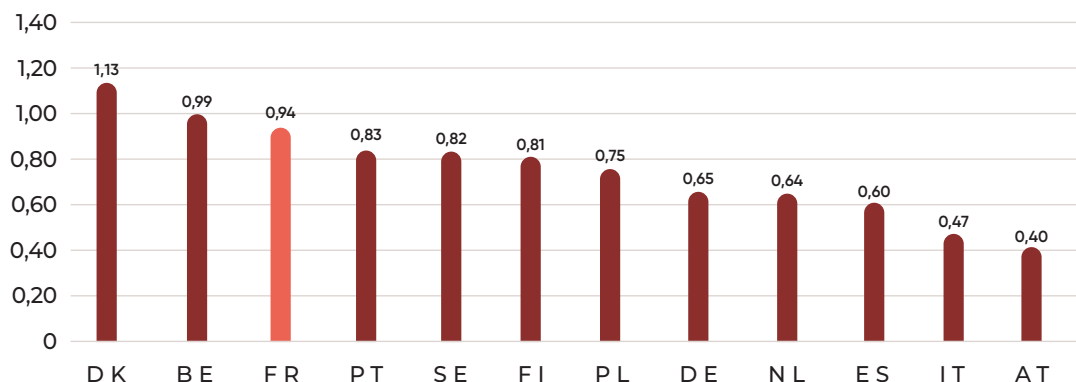
Comme le montrent les comparaisons européennes, plus le poids des prélèvements obligatoires est fort, plus le montant des aides

d'État est lui-même élevé en proportion du PIB ; dans la mesure où les montants affichés par les dépenses fiscales et les exonérations sociales sont calculés comme des écarts bruts à la norme fiscale en vigueur. Si celle-ci baisse uniformément (ou même sectoriellement), alors le volume des « niches » fiscales et sociales baisse mécaniquement. **Le volume des aides aux entreprises**

est donc conventionnel et dépend du niveau de pression fiscale du pays concerné.

Le HCSP le montre notamment en comparant les montants d'aides d'État (hors crises et soutien à l'Ukraine en 2022) :

LES AIDES D'ÉTAT DANS L'UNION EUROPÉENNE, HORS SOUTIENS LIÉS AUX CRISES RÉCENTES, en 2022, en % du PIB



Source : HCSP données du State Aid Scoreboard 2023 Commission européenne, avril 2024

Le poids des aides d'État notifiées à la Commission représente en France près de 0,94% du PIB (24,77 Md€) tandis qu'elles représentent 0,65% du PIB (25,33 Md€) pour l'Allemagne et 0,64% du PIB (6,2 Md€) pour les Pays-Bas. Mais cela est d'abord lié au taux de prélèvements obligatoires beaucoup plus important (+5,9 points par rapport à l'Allemagne, +8,9 points par rapport aux Pays-Bas). Corrigé du poids des prélèvements obligatoires, les dépenses résiduelles sont peu importantes, de l'ordre de 0,15 à 0,2 point de PIB, soit de l'ordre de 4 à 5 Md€. Cela devrait interroger les pouvoirs publics sur la pertinence à se focaliser sur les dispositifs fiscaux et sociaux dérogatoires au niveau européen, puisque finalement l'écart supposé avec les autres législations est minime une fois neutralisés les effets de structure. Ces dispositifs étant apparus pour corriger des écarts de compétitivité interne (intersectoriels) ou externe (vis-à-vis de nos concurrents étrangers).

Aides aux entreprises ou aides aux ménages ?

La définition des aides aux entreprises est pour le moins « vaporeuse » : on peut l'entendre largo sensu comme « celle d'un régime dérogatoire à une norme qui peut être nationale, européenne ou internationale. »

● Cependant, si cette dérogation s'applique à l'ensemble des entreprises et/ou des salariés de ces entreprises, elle peut être considérée comme une baisse de taux et l'on ne peut plus parler d'aide. Par exemple, pour la réduction de 1,8 point du taux de cotisation famille part patronale pour les salaires inférieurs à 3,5 SMIC instaurée en 2015 (Pacte de Responsabilité), « c'est le fait d'exclure les salariés les mieux payés d'une baisse de taux de cotisation **qui a accru le total des aides aux entreprises.** »

● **La multiplication des dérogations ciblées aboutit à faire croître le volume des niches fiscales et sociales** ; cela pose donc la question du classement des allègements généraux de charge au sein des aides aux entreprises par exemple ;

● Dans le même temps, « **quand on baisse le taux normal d'imposition, les aides, qui sont définies en référence à cette norme, diminuent aussi** » alors même que la société a accru son effort général de compétitivité en faveur des entreprises (cas par exemple de la baisse du taux d'IS).

● **Les dispositifs dérogatoires peuvent être classés comme tels ou déclassés**. Par exemple le « régime mères-filles » (déclassé en 2006), puisqu'il est aujourd'hui considéré comme simple modalité de calcul de l'impôt.

● **Enfin, qui est le bénéficiaire réel de la mesure ?** La théorie de l'incidence fiscale aboutit à « brouiller les pistes » : le taux réduit de TVA sur les travaux de rénovation bénéficie-t-il aux particuliers ou aux entreprises du secteur ? La baisse de la TVA sur la restauration est-elle un geste fait en direction des restaurateurs (s'ils ne baissent pas leurs prix à due concurrence) ou des consommateurs (s'ils la reportent intégralement) ? L'aide aux entreprises de presse est-elle une aide à la culture ou à l'emploi dans ces entreprises ? En sens inverse les subventions versées aux organismes HLM pour la construction de logements sociaux « *ne bénéficient-elles pas indirectement aux entreprises du bâtiment ?* »

● Enfin s'agissant de la substitution cotisations/salaire : les exonérations liées à la participation et à l'intéressement sont-elles à l'avantage des salariés (participation au partage de la valeur/rémunération supplémentaire) ou des aides aux entreprises leur permettant de réduire leurs cotisations sociales et ainsi d'augmenter les salaires ?

Entre l'évaluation des aides aux entreprises et les économies réalisables, la route est longue

● **Aides budgétaires (39,4 Md€, dont 15,9 Md€ d'aides d'État)**

Elles recouvrent des subventions, avances remboursables, aides sectorielles, etc., dispensées par l'État et ses opérateurs aux entreprises. Le périmètre comprend près de 175 mesures pour un montant de 39,4 Md€, montant qui peut même atteindre 45,1 Md€ (203 mesures) si on y ajoute les 28 mesures d'exonération de cotisations sociales compensées par l'État à la Sécurité sociale. On y trouve des mesures « générales » comme les aides à l'emploi des jeunes (3,5 Md€), le soutien au transport ferroviaire (régénération ferroviaire pour 2,7 Md€) les actions France 2030 (« industrialisation et redéploiement » pour 1,4 Md€). On trouve également des subventions exemptées de notification à la Commission européenne pour 15,94 Md€ (R&D environnement), ainsi que des charges de service public (service universel postal, 400 M€). **On le voit, rogner dans ces dispositifs est difficile, sauf à remettre en question une politique sectorielle, frapper l'embauche des apprentis, toucher au soutien au transport ferroviaire ...** La commission du Sénat ne s'y est pas trompée, qui n'a identifié hors compensations pour charge de service public, que 7 milliards d'aides budgétaires directes.

● **Aides sous la forme de niches fiscales (52 Md€, dont 8,2 Md€ d'aides d'État) :**

Pour parvenir à ce montant, il faut additionner les dépenses fiscales assises sur l'IS (23,03 Md€), celles sur les accises (TICPE) pour 4,66 Md€ et celles sur la TVA (23,097 Md€).

- o Les premières suivent un triple objectif d'attractivité, de réduction du chômage ou de soutien à l'emploi. Sur les 23 Md€ identifiés, 5 mesures concentrent 71% du total avec le CIR (7,25 Md€), les entreprises de transport maritime (5,61 Md€), les dons des entreprises à des organismes d'intérêt général (1,5 Md€), la taxation dérogatoire de certains actifs de propriété industrielle (1,045 Md€) et la fin du CICE (en extinction pour 1,01 Md€).

- o Les secondes visent les accises dérogatoires (36 mesures) dont 93% concernent la TICPE (gazole des transporteurs routiers, gazole non routier, gaz naturel consommé pour les industries intensives, etc.)
- o Enfin, les troisièmes concernent la TVA réduite sur certains secteurs. Leur coût est de 11,1 Md€ en 2023, mais « gonflé » de 12 Milliards à cause des transferts réalisés parallèlement de fractions de TVA au bénéfice des collectivités territoriales. Cette présentation est critiquable, car elle vise à compenser aux collectivités des baisses « générales » d'impôts de production, et non spécifiques à certaines entreprises. On y trouve pêle-mêle le taux de 10% pour les travaux de rénovation énergétique, celui de 10% sur la restauration commerciale, les taux spécifiques DOM (4,08 Md€), le taux de 5,5% sur les travaux à usage d'habitation (2,04 Md€), et le taux de 5,5% s'agissant de l'accession sociale à la propriété (1,035 Md€).

● **Les aides financières (17,3 Md€ toutes considérées comme des aides d'État) :** elles sont constituées par 10,5 Md€ de participations et autres interventions en fonds propres et de 5,9 Md€ de garanties. Même sans activation d'une garantie, par exemple, les entreprises bénéficiaires jouissent par exemple d'un taux bonifié par rapport au reste du marché, qui peut être valorisé en « équivalent subventions ». **Il s'agit de mesures exceptionnelles d'urgences déployées dans le cadre de la crise sanitaire ou énergétique pour soutenir le tissu industriel.**

● **Les aides sous la forme d'exonérations et allègements de cotisations sociales (3,2 Md€ d'aides d'État ciblées) :** le Haut-commissaire ne retient que les 3,2 Md€ d'exonérations ciblées qualifiées d'aides d'État par la Commission européenne sur les 73,8 Md€ d'exonérations générales et spéciales existantes. En effet, elles sont constituées par les allègements généraux de charges (7 mesures pour 65,4 Md€ en 2023), ainsi que par des allègements ciblés (3 mesures pour 5,6 Md€³). **Seules ces dernières peuvent être qualifiées strictement d'aides aux entreprises, car elles ne sont pas générales.** Prudemment, le rapport du HCSP ne retient que le périmètre des aides d'État, soit 3,2 Md€.

Au total, les aides aux entreprises se dégonflent d'elles-mêmes : **7 milliards d'euros pour les subventions budgétaires hors compensations pour charge de service public...** S'agissant des niches fiscales, le bilan est lui aussi assez maigre avec des niches IS importantes et difficilement suppressibles – surtout dans le contexte de guerre commerciale et culturelle⁴. Le montant des aides européennes soit **8,3 Md€ semble le plus pertinent...** bien qu'il renvoie davantage aux niches reposant sur la TVA (gonflées on l'a vu) et sur les accises. Enfin, les exonérations et les allègements de charges ne peuvent être considérés que sectoriellement et pour certains d'entre eux uniquement. Le périmètre de notification à la Commission européenne est explicitement retenu par le HCSP, soit **3,2 Md€**. Ainsi construit, le périmètre des aides aux entreprises représente **seulement 18,5 Md€ duquel il faut « sortir » l'ensemble des dépenses de crise résiduelles**⁵...

3. Sur un total de 33 mesures représentant 8,28 milliards d'euros d'allègements.

4. sur le crédit innovation (300 M€) et sur les dépenses de production en France des œuvres cinématographiques et culturelles étrangères (115,6 M€)

5. Ces constatations recourent d'ailleurs notre propre analyse publiée dans notre dossier de novembre 2024

Pourquoi il faut baisser les taxes sur l'électricité

Par Sandrine Gorreri

La note du haut-commissaire à l'énergie atomique (HCEA) de juillet dernier montre l'impasse dans laquelle s'est mise la France en matière de programmation de l'énergie. Les principaux messages à retenir sont les suivants :

1. La demande en électricité est beaucoup plus faible que le scénario de référence prévu par RTE : les prévisions de consommation s'appuyaient sur un essor des véhicules électriques dont les ventes sont en panne, une réindustrialisation qui tarde à se matérialiser et un développement des flexibilités qui, là aussi, n'est pas au rendez-vous.

2. Dans le même temps, la production continue de croître et multiplie les périodes de prix négatifs. Ce phénomène est amplifié par les contrats avec obligation d'achat proposés aux producteurs d'énergie photovoltaïque car ils bénéficient d'un tarif fixe, quels que soient les prix de marché.

3. L'augmentation très importante de production d'électricité que prévoit le projet de PPE3 risque d'augmenter le déséquilibre offre-demande.

4. Si cette surcapacité augmente encore, le coût pour le contribuable qui soutien de nouvelles filières de production sera de plus en plus important (compensation directe et taxes)

5. Dans le même temps, les conséquences sur la gestion du parc nucléaire, et notamment

l'ajustement de production lié à la variabilité de la production renouvelable, posent de sérieuses difficultés techniques.

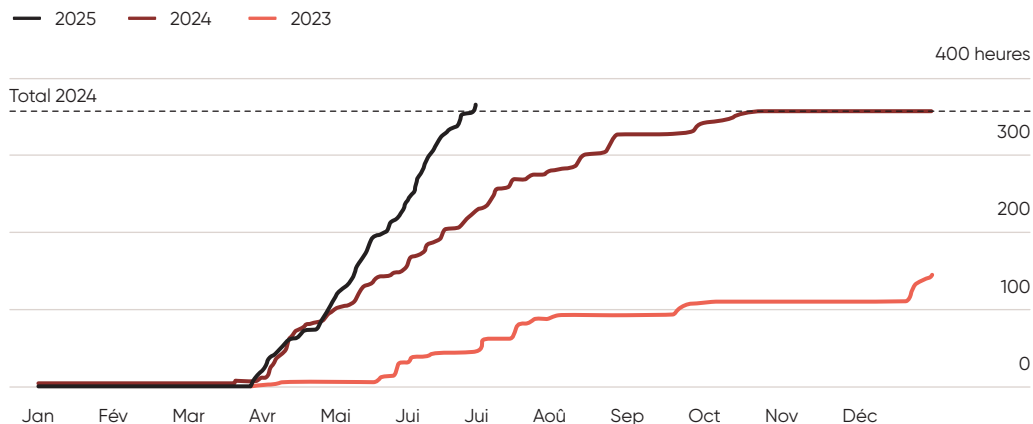
6. Le Haut-commissaire recommande de réorienter le soutien de l'Etat sur la consommation d'électricité et non sur le développement de l'offre. Une des principales recommandations serait de baisser les taxes sur l'électricité, qui est injustement pénalisée par rapport au gaz qui subit des taxes moins élevées.

Une surcapacité de production qui pèse finalement sur le consommateur/contribuable

La note commence par un rappel : en matière d'électricité, l'offre doit être égale à la demande à chaque instant. Si des moyens de flexibilité existent pour lisser les déséquilibres entre production et consommation, ils restent pour l'heure limités. Lorsque l'offre est trop importante par rapport à la demande, certains moyens de production sont amenés à s'effacer. La valeur de l'électricité peut diminuer, devenir nulle, voire négative.

Les épisodes de prix négatifs se sont considérablement multipliés en France. Un rapport publié par RTE pointe que le secteur électrique français a enregistré 368 heures de prix négatif sur le marché SPOT sur le 1^{er} semestre 2025. Soit davantage que le cumul entier de l'an dernier (361 heures). Cette situation est bien sûr particulièrement sensible au printemps et en été.

LES PERIODES DE PRIX NEGATIFS AUGMENTENT Nombre cumulé d'heures à prix négatifs



Le nombre d'heures à prix négatif ou nuls explose suite à la surcapacité de production en milieu de journée. En juin 2025, le nombre d'heures à prix négatifs en France a déjà dépassé celui de toute l'année 2024.

(figure Bloomberg d'après des données Epex)

Source : EPEX

Ces épisodes se produisent lorsque l'offre d'électricité dépasse la demande. Dans ce cas de figure explique le Haut-commissaire, les producteurs d'électricité sont prêts à payer pour que cette énergie soit consommée. Ce qui peut paraître paradoxal s'explique en fait parce que certaines centrales électriques ont des coûts de démarrage et

d'arrêt très élevés. Dans l'incapacité de stocker, il est plus économique pour ces centrales de continuer à produire même à perte, plutôt que de s'arrêter et de redémarrer. Sauf que ces singularités de marché détruisent de la valeur pour les producteurs et coûtent à EDF qui les compense partiellement.

Même la Commission de régulation de l'énergie le reconnaît

L'augmentation du nombre d'heures à prix faibles et proches de 0 €/MWh est une conséquence naturelle du développement d'installations à coût marginal proche de zéro, comme le solaire ou l'éolien. Cette augmentation est de nature à :

- dégrader la rentabilité de l'ensemble des installations qui ne bénéficient pas de dispositif de soutien (en fonctionnement ou non lors de ces heures) dans la mesure où ils ne perçoivent pas de revenus sur un nombre d'heures plus conséquent ;

- diminuer le prix capturé des installations EnR soutenues. Compte tenu des modalités des contrats de soutien, l'État porte budgétairement le risque de cannibalisation du revenu associé.

Cet aspect relève d'un choix de politique énergétique

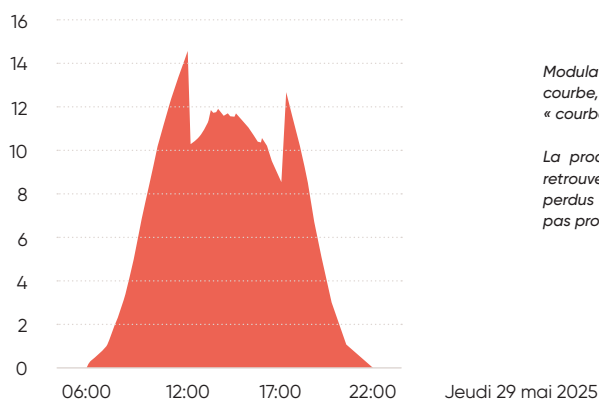
Sur le premier semestre, Thomas Veyrenc, directeur général chez RTE, a expliqué que le phénomène s'est accentué à cause d'une consommation stable et à un niveau bas, tandis que la production a augmenté : le nucléaire a produit 4,3 TWh de plus (+2,4 %) d'un semestre à l'autre, et le solaire, plus 3,5 TWh (+28,8 %).

Que se passe-t-il lorsque le déséquilibre se forme entre consommation et production ? Les moyens de production modulables baissent leur production : ex. les centrales à gaz et les centrales hydroélectriques. En contrepartie, les moyens de flexibilités

prennent le relais (ex. STEP). Mais cela n'est pas suffisant et les centrales nucléaires sont obligées elles aussi de baisser leur production, de 8 à 15 GWe chaque jour, indique la note.

Au-delà d'un certain seuil, il n'est pas possible de baisser la production des centrales et on se retrouve à demander aux centrales solaires de cesser de produire comme on le voit sur ce graphique (dit en hibou). Et comme ce phénomène s'observe aussi en Allemagne ou en Espagne, il n'est pas envisageable d'exporter les surproductions.

PRODUCTION HORAIRE PHOTOVOLTAÏQUE JOURNÉE DU 29 MAI (GW)



Modulation du solaire en milieu de journée, le 29 mai 2025. Cette courbe, quasi quotidienne au printemps 2025, a été qualifiée de « courbe en hibou » (données RTE eCO2mix).

La production solaire a été diminuée de 4 GWe vers 12h, pour retrouver sa pleine puissance à 17h, soit un total de 20 GWh de perdus (« perdus » au sens payés par le contribuable, mais pourtant pas produits).

Dès lors on comprend bien que continuer à développer le solaire alors que les principaux moyens de production sont déjà à l'arrêt a une conséquence directe sur les centrales nucléaires qui devront encore baisser leur production. Mais cette modulation à la baisse du nucléaire comporte des limites techniques comme l'indique la note. Car le parc nucléaire ne peut pas descendre en dessous d'un seuil de production qui ne permettrait pas de repartir une fois la nuit tombée. Le HCEA estime ce seuil à 20 GWe.

La note conclue en rappelant la croissance du photovoltaïque en France à des rythmes

très soutenus alors que les diverses évolutions qui devaient tirer la consommation d'électricité ne se sont pas produites (développement des véhicules électriques à l'arrêt, besoins en électricité de l'industrie qui n'augmente pas parce que l'industrialisation patine, et la production d'hydrogène vert qui ne décolle pas). Les situations de déséquilibre devraient donc continuer et s'accélérer avec le développement de l'offre française et l'offre étrangère via les interconnexions.

La conclusion qui s'impose est donc que les ambitions prévues par la PPE3, particulièrement en matière de photovoltaïque sont superflues, et même contreproductives.

Capacité installée en GW	2022	2030	2035
Photovoltaïque (PV)	15,9	54 à 60	75 à 100
Éolien terrestre	20,6	33 à 35	40 à 45
Éolien en mer	0,5	3,6	18
Hydro-Électricité (dont STEP)	25,7	26,3	28,5

Source : PPE

Ce qui fait dire au Haut-commissaire à l'énergie atomique, « **chaque actif nouvellement installé sera échoué dès son inauguration** » **c'est-à-dire qu'il ne produira que de façon marginale ce qui se traduira par des surcoûts pour le contribuable pour une électricité qui ne sera pas produite. Par ailleurs, la hausse des prix de l'électricité tirée par les coûts de transformation des réseaux va freiner l'électrification des usages et donc la décarbonation.** Le bilan sera doublement négatif : plus de coûts, moins de décarbonation.

Le Haut-commissaire recommande de réorienter les efforts non sur la production mais sur la demande : il suggère par exemple de réorienter les emplois dédiés à l'installation de panneaux PV vers le développement de pompes à chaleur par exemple. Il propose aussi de développer des activités fortement consommatrices d'électricité comme les data centers. Il faut aussi soutenir les flexibilités (déplacement des consommations aux heures de pointe, développement des stations de pompage hydroélectriques).

Le point le plus important est sans doute de mettre en cohérence les ambitions climatiques et la fiscalité écologique en rééquilibrant les taxes sur le gaz moins chères que celles sur l'électricité, afin d'encourager l'électrification des usages.

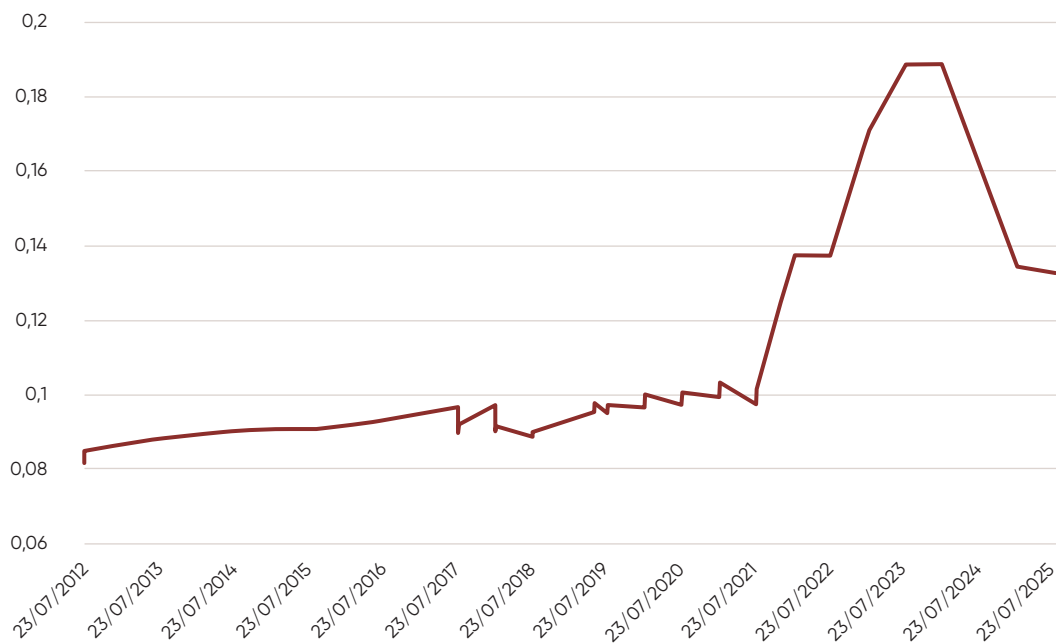
Le prix de l'électricité

C'est dans ce contexte que de nouvelles modifications tarifaires ont été appliquées à partir du 1^{er} août dernier. Ces variations régulièrement décidées par les pouvoirs publics concernent le TRV et les taxes appliquées à la consommation d'électricité. Mais tous les changements rendent difficile à percevoir le signal prix alors qu'il serait essentiel de rassurer les consommateurs. Tachons d'y voir plus clair :

S'agissant des ménages, il existe deux sortes de prix de l'électricité : le tarif réglementé de vente (TRV) et les offres de marché.

- Le TRV est fixé par les pouvoirs publics sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui propose des évolutions une à deux fois par an, généralement en février et août, en tenant compte des fluctuations sur le marché de gros européen. Il s'agit du tarif bleu d'EDF.
- Les offres de marché librement établies par les fournisseurs alternatifs, qui peuvent être plus compétitives que le TRV.

En 13 ans, entre 2012 et 2025, les prix de l'électricité ont augmenté de 61 %, sur la part variable hors taxes comme l'indique les données disponibles sur le site data.gouv.fr passant de 0,0822 à 0,1327€/kWh en option Base (puissance jusqu'à 36kVA).

COÛT EN €/KWH DE LA PART VARIABLE HT DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ (particulier)**Les taxes sur l'électricité : un poids croissant**

A cette hausse, s'ajoute l'évolution des taxes. Trois taxes principales s'appliquent à la consommation d'électricité, indépendamment du fournisseur ou du type d'offre, l'accise sur l'électricité, la CTA et la TVA :

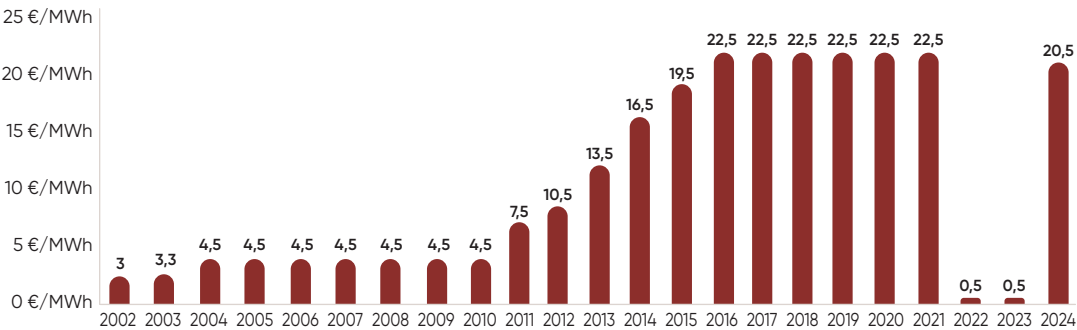
1. L'Accise sur l'électricité (ex-CSPE/TICFE)

Cette taxe est payée par tous les consommateurs finaux. Elle finance le développement des énergies renouvelables, la co-

génération, les dispositifs sociaux comme le chèque énergie, la péréquation tarifaire pour les zones isolées (Corse, DOM-TOM), et des mesures comme les primes d'effacement pour équilibrer le réseau. Mais c'est bien le développement des ENR qui se taille la part du lion avec presque 50% du produit de l'accise soit 4335 M€ qui leur sont affectés.

L'accise a eu une évolution chahutée sur les dernières années notamment pendant la crise énergétique de 2022-2023. Elle a connu une légère baisse au 1^{er} août.

ÉVOLUTION DU TAUX DE L'EX-CSPE, EX-TICFE, ACCISE SUR L'ÉLECTRICITÉ depuis 2002



Source : Enoptea

ÉVOLUTION DU TAUX DE L'ACCISE SUR L'ÉLECTRICITÉ

LF 2025

2024 (à compter du 1 ^{er} février) <i>Hausse de la taxe</i>		2025 (janvier)		2025 (du 1 ^{er} février au 31 juillet)		2025 (du 1 ^{er} août au 31 décembre)	
Taux normal (€/MWh)		Taux normal (€/MWh)		Taux normal (€/MWh)		Taux normal (€/MWh)	
≤36 kVA	21	≤36 kVA	21	≤36 kVA	33,7	≤36 kVA	29,98
Taux réduit (€/MWh)		Taux réduit (€/MWh)		Taux réduit (€/MWh)		Taux réduit (€/MWh)	
0,5		0,5		0,5		0,5	

Source : opera-energie

À partir du 1^{er} août, les tarifs sont fixés à 29,98 €/MWh pour les ménages (puissance ≤ 36 kVA). Cela représente une baisse par rapport à février (-11% pour les ménages). L'accise est soumise à la TVA à 20 %, amplifiant son impact.

2. La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)

La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) est une taxe appliquée sur les factures d'électricité et de gaz naturel qui finance les droits spécifiques à la retraite des agents des industries électriques et gazières (IEG). Elle est collectée par les fournisseurs d'énergie et reversée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG).

La CTA dépend de la puissance souscrite (en kVA) et de l'option tarifaire (par exemple, Base, Heures Pleines/Heures Creuses). Elle est basée sur un calcul très complexe et est soumise à la TVA à 20 % (et non plus 5,5%) depuis août 2025. Pour une facture annuelle totale d'environ 1 357 € TTC (consommation moyenne), la CTA représente environ 1,6 % du montant total.

Le 1^{er} août dernier a donc marqué une évolution contrastée :

- Entre la baisse de l'accise de 11%
- Une baisse de la part variable HT de 1%
- Le tout compensé par une hausse de la TVA applicable sur l'abonnement et la CTA (elle était

déjà de 20 % sur la part variable). Rappelons qu'une hausse moyenne de 8 % a été appliquée au prix de l'abonnement en février 2025 par EDF. En option base, l'abonnement est passé de 152,16 € à 164,64 € par an pour du 6 kVA.

Quel bilan ? Selon différentes sources, l'augmentation de la TVA sur l'abonnement représente un peu plus de 20 € par an pour un compteur 6 kVA. Pour un foyer consommant 6 000 kWh/an, la baisse du kWh compense souvent cette hausse (économie nette d'environ 4 €/an selon la CRE).

Comparaison avec le gaz : une fiscalité contradictoire ?

Alors que la France vise la sortie des énergies fossiles, la fiscalité favorise encore le gaz : l'accise sur le gaz (ex-TICGN) se situe à 15,43 €/MWh à partir du 1^{er} août 2025 (contre 17,16 €/MWh en janvier). Elle est presque deux fois inférieure à celle sur l'électricité pour les ménages (29,98 €/MWh).

Cela envoie des signaux contradictoires : l'électricité, produite à 95 % bas carbone (nucléaire, hydraulique, renouvelables), est plus taxée que le gaz, majoritairement fossile et importé. Le gouvernement évoque une future harmonisation, mais "des enjeux d'acceptabilité sociale freinent les hausses sur le gaz" selon l'ex ministre de l'Industrie, Marc Ferracci. Environ 10,4 millions de foyers sont abonnés au gaz, contre trois fois plus à l'électricité. **Il faudrait à tout le moins aligner la fiscalité de l'électricité sur celle du gaz.**

La fiscalité locale des propriétaires augmente inexorablement

Par Samuel-Frédéric Servièrè

En période d'élections locales, il est de bon ton de ne pas augmenter le taux des impôts locaux, seules la revalorisation annuelle des bases cadastrales et les constructions nouvelles permettent d'augmenter le produit. Pourtant, le sentiment est que malgré la suppression totale de la taxe d'habitation, la facture de la fiscalité directe locale ne cesse d'augmenter. La facture moyenne pour les propriétaires de résidences principales (TH+TFPB) n'est plus que de 5% inférieure en 2024 par rapport à son niveau de 2019, tandis que la fiscalité directe frappant les résidences secondaires explose : +41,3% sur la même période.

Sur les habitations principales, un effet croisé de la suppression de la taxe d'habitation et de la hausse de la taxe foncière

A compter de la loi de finances pour 2018, la Taxe d'habitation est progressivement supprimée pour 80% des foyers fiscaux, avec pour 2018 une 1ère réduction d'impôt de 30% du montant versé, suivie d'une seconde en 2019 pour atteindre 65% puis une 3ème en 2020 pour atteindre 100%. Les 20% des foyers restant assujettis sont exonérés en 3 ans (2021 à 2023¹).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 24-19
Particuliers payant la taxe foncière (TFPB ; nombre en millions)	32	32	32	32	31,1	31,2	-2,4%
Produit de la TFPB sur les particuliers (Md€)	27,0	26,6	27,3	29	31,9	33,8	25,2%
Particuliers propriétaires payant la taxe d'habitation (THRP ; nombre en millions)	18,6	5,9	6,1	6,4			
Produit de la THRP (Md€)	9,5	7,1	5,1	3,0			
Nombre de redevables propriétaires (millions)	32,0	32,0	32,0	32,0	31,1	31,2	-2,4%
Total des impôts directs locaux particuliers (THRP/TFPB) Md€	36,5	33,7	32,4	32,0	31,9	33,8	-7,3%
Montants moyens €	1139,5	1053,0	1012,5	1000,0	1024,4	1082,0	-5,0%

Source : DGFIP, DGCL, calculs Fondation IFRAP septembre 2025

1. Selon les mêmes modalités mais directement exonérés, à hauteur de 30% en 2021, de 65% en 2022 et de 100% en 2023

En parvenant à isoler le nombre de particuliers propriétaires, ces derniers sont par définition redevables de 2019 jusqu'à 2022 des derniers reliquats de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à laquelle s'ajoute la taxe foncière sur les propriétés bâties dont ils sont bien évidemment redevables en tant que propriétaires. Les montants cumulés moyens payés par les propriétaires représentait 1.139,5 € en 2019, les effets de la suppression progressive de la TH leur sont favorable jusqu'en 2022 où en moyenne les propriétaires paient une cotisation moyenne pour ces deux impôts de 1 000 €. En revanche à compter de 2023, la situation s'inverse très rapidement, le dynamisme des bases cadastrales indexées sur l'inflation conjugué à l'effet des taux votés par le bloc communal, achèvent de faire augmenter à nouveau la note. Celle-ci augmente en moyenne de +2,45% en 2023, puis de 5,6% en 2024 à mesure que l'inflation se réduit. **La facture moyenne pour les propriétaires de**

résidences principales (TH+TFPB) n'est plus que de 5% inférieure en 2024 par rapport à son niveau de 2019.

Et sur les résidences secondaires une pression fiscale qui explose (+48,1% entre 2018 et 2024)

Dans le même temps, la fiscalité directe locale explosait sur les propriétaires de résidences secondaires : entre 2018 et 2024 d'après la DGCL, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) a augmenté de 40,9%. La majoration de celle-ci quant à elle a augmenté de 269,5%, passant de 118 M€ en 2018 à près de 436 M€ en 2024 pour les communes touristiques. Enfin le produit de la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants) en zones tendues, a augmenté de 146,4%, passant de 69 M€ à près de 170 M€ sous l'effet de l'élargissement progressif du périmètre des communes éligibles.

	Produit THRS	Majoration THRS	Produit de la THLV
2018	1,58	0,118	0,069
2024	2,226	0,436	0,170
Evolution des produits d'imposition	40,9%	269,5%	146,4%

Source : DGCL, Bis n°196 (mai 2025)

Si nous croisons ces données avec celles de l'INSEE s'agissant du nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels, il apparaît que la cotisation moyenne de THRS

éventuellement majorée, explose, passant de 489,9 €/an/logement à près de 725,7 €/an/logement soit +48,1%. Décidément, la fiscalité locale des propriétaires s'alourdit toujours plus.

	Nbre de résidences secondaires et de logements occasionnels France métropolitaine	Produit THRS + Maj THRS	Cotisation moyenne €/an
2018	3 466	1,698	489,9
2024	3 668	2,662	725,7
Evolution	5,8%	56,8%	48,1%

**2 septembre**

Les Experts : Budget 2026, les retraités seront sollicités ?

Sur le plateau des experts de *BFM Business* pour parler du budget 2026, Agnès Verdier-Molinié était l'invitée face à Christian Poyau, PDG de Micropole, et Patrick Bertrand, directeur général des opérations d'Holnest

Le Télégramme**3 septembre**

Fin des 35 heures : pourquoi Bayrou a enterré cette piste

Les études sur les heures travaillées en France de la Fondation IFRAP étaient reprises dans le quotidien *Le Télégramme*

**4 septembre**

Une note du CAE minimise l'impact de la taxation accrue du capital

Sur *Cnews*, la Fondation IFRAP est revenue sur la note qui minimise l'impact de l'augmentation de la taxation du capital sur l'exil fiscal des plus fortunés.

**9 septembre**

Quoi qu'il arrive, le prochain gouvernement devra prendre des mesures pour éviter une crise de la dette française !

La Fondation IFRAP intervenait sur *Europe 1* à propos du discours de François Bayrou

sur la situation catastrophique des finances publiques

**9 septembre**

Combien coûte la crise politique ?

Agnès Verdier-Molinié intervenait dans *C dans l'air* à propos du coût de la crise politique, à l'occasion du rejet du vote de confiance demandé par François Bayrou.

franceinfo:**9 septembre**

Les dépenses de l'État envers diverses agences sont jugées toxiques

Les chiffres de la Fondation IFRAP sur le financement des opérateurs de l'État étaient repris sur *France info*.

**13 septembre**

Entreprises et aides publiques : un coût étouffant pour l'État

Les calculs de la Fondation IFRAP sur les différentes aides accordées aux entreprises ont été cités par *Économie matin*.

**18 septembre**

Bloquons tout : mais au nom de qui ?

Agnès Verdier-Molinié débattait sur *BFM* face à Manon Aubry, députée européenne LFI sur les revendications du mouvement social du 18 septembre.

Le Point**18 septembre**

Sondage exclusif : 77% des Français inquiets devant l'ampleur de la dette

Le grand sondage mené par Odoxa pour la Fondation IFRAP, sur les Français face à la crise des finances publiques, était largement commenté dans l'hebdomadaire *Le Point*.

**22 septembre**

Dette : le grand paradoxe français

Les chiffres du sondage Odoxa pour la Fondation IFRAP ont été commentés sur *LCI*, notamment l'inquiétude des Français face à la dette publique.

LE FIGARO**29 septembre**

Après l'épouvantail Zucman, on fera passer des impôts effroyables pour de gentilles petites taxes

La Fondation IFRAP a signé une tribune dans *Le Figaro* sur le déferlement fiscal attendu dans le budget 2026, notamment pour les entrepreneurs.

Les Echos**30 septembre**

Faire haro sur les holdings est une sottise

La Fondation IFRAP a publié une tribune sur la fiscalité des holdings dans *Les Échos* rappelant que les dividendes qu'elles contiennent sont déjà davantage taxés et surveillés que dans le reste de l'Europe.



● Une mission

La Fondation IFRAP est une fondation d'utilité publique, reconnue par décret en Conseil d'État paru au Journal officiel le 19 novembre 2009. Fondation unique à la fois par son objet, « *effectuer des études et des recherches scientifiques sur l'efficacité des politiques publiques, notamment celles visant la recherche du plein-emploi et le développement économique, faire connaître le fruit de ces études à l'opinion publique, proposer des mesures d'amélioration et mener toutes les actions en vue de la mise en œuvre par le Gouvernement et le Parlement des mesures proposées* », et par son financement exclusivement privé. Elle est le résultat de près de 40 années de recherches et de publications visant la performance des dépenses publiques.

● Une équipe

La Fondation IFRAP est dirigée par un conseil d'administration. Agnès Verdier-Molinié est le directeur de la Fondation. L'équipe de chercheurs réalise un travail d'investigation, s'appuyant sur des faits et des chiffres

objectifs, fruits de recherches économiques et économétriques, publiés dans sa revue mensuelle. L'équipe de la Fondation est également présente au quotidien auprès des médias et des décideurs.

● Des résultats

Nombre de propositions de l'IFRAP sont d'ores et déjà devenues réalité dans la législation.

➤ La création d'un Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques à l'Assemblée nationale.

➤ L'inscription de l'obligation de transparence pour le financement des syndicats dans la loi.

➤ L'instauration d'un jour de carence dans la fonction publique.

➤ La contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de finances locales en 2017.

➤ L'obligation de respecter les 1607 heures annuelles de travail dans la fonction publique locale.

➤ L'ouverture du recrutement des directeurs d'hôpitaux publics aux diplômés du privé.

SOUTENIR LA FONDATION IFRAP

☐ **OUI**, je m'abonne à la revue de la Fondation IFRAP pour 1 an, soit 65 €.

☐ **OUI**, je soutiens la Fondation IFRAP et fais un don de €.

Règlement par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation IFRAP.

☐ M. ☐ M^{me} ☐ M^{lle}

Nom

Prénom

Organisme

Forme juridique/n° Siren

Adresse

Code postal

Localité

E-mail

Téléphone

AVANTAGE FISCAL*

Vous êtes une personne morale : réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Vous êtes une personne physique : au titre de l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable ; au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 50 000 euros, de 75 % de vos dons versés.

* Seuls les dons donnent droit à déduction fiscale.



SC271

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation IFRAP est habilitée à recevoir des legs. Faire un legs à la Fondation IFRAP : un geste fort pour transmettre vos valeurs au service de la prospérité de la France. Pour plus d'informations, contactez le 0142 33 30 39.

Bulletin à retourner à : Fondation IFRAP, 32 rue des Jeuneurs, CS 62302, 75086 Paris cedex 02.